



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.6
1er octobre 1990

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 6e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 25 septembre 1990, à 10 heures

Président : M. de MARCO (Malte)
puis : M. PEERTHUM (Maurice)
(Vice-Président)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses des Nations Unies
[125] (suite)

Allocution de M. George Vassiliou, Président de la République de Chypre

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. De Michelis (Italie)
M. Chevardnadze (Union des Républiques socialistes soviétiques)
M. Boulares (Tunisie)
M. Asamoah (Ghana)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. DE MICHELIS (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je vous félicite de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis d'autant plus heureux de le faire que vous représentez un pays avec lequel l'Italie et la Communauté européenne ont traditionnellement des relations d'amitié et de coopération. Vous assumez la présidence en une très difficile époque de défis à relever par les Nations Unies. Je suis certain que votre expérience et vos talents de diplomate contribueront beaucoup au succès de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, dans l'intérêt de la communauté internationale. Permettez-moi aussi d'exprimer la pleine estime de la Communauté européenne et de ses Etats membres envers le Secrétaire général pour son travail inlassable en faveur de la paix internationale.

Je me réjouis également de l'admission, à titre de Membre à part entière des Nations Unies, du Liechtenstein, membre de la famille européenne avec lequel la Communauté européenne et ses Etats membres entretiennent des relations amicales et profondes. Je me félicite aussi de l'unification du Yémen.

Les positions de la Communauté européenne et de ses Etats membres au sujet des problèmes touchant la communauté internationale sont entièrement définies dans un mémorandum distribué aujourd'hui et faisant partie intégrale de ma déclaration. J'insisterai donc maintenant sur certains aspects de la situation actuelle.

M. De Michelis (Italie)

Jamais encore dans la période de l'après-guerre, l'atmosphère internationale n'a connu une modification aussi radicale d'une Assemblée générale à l'autre. Combien ce que je vais dire au nom de la communauté internationale est différent des propos que j'aurais tenus non seulement il y a un an, mais ne serait-ce qu'il y a deux mois. C'est la première Assemblée générale du nouveau monde né de la longue période de l'après-guerre. C'est aussi la première Assemblée à être confrontée à une crise qui a surgi après la fin de la guerre froide. Ainsi, nous sommes partagés entre la profonde satisfaction suscitée par la fin de l'affrontement Est-Ouest et l'inquiétude que fait naître la nouvelle crise née de l'agression iraquienne contre le Koweït, car nous entrevoyons de nouveaux risques et de nouveaux affrontements.

Pour la première fois un Etat a été rayé de la carte. Cela ne s'était jamais produit au Moyen-Orient depuis la fin de l'Empire ottoman. La justification même de l'agression est un défi lancé au droit international et à la structure politique du Moyen-Orient. Saddam Hussein prétend que toutes les frontières de la région ont été tracées artificiellement pour diviser la nation arabe et que le moment est venu pour Bagdad de supprimer les frontières existantes et de créer l'unité par la force des armes.

Dans le monde en développement en particulier, de nombreux pays ont des frontières tout aussi précaires, certaines encore plus récentes que celles qui ont été effacées, lesquelles risquent de susciter de nouveaux appétits. Tariq Aziz, Ministre iraquien des affaires étrangères, prétend que d'autres Etats du Golfe comme le Qatar n'ont pas de légitimité historique. Si elle ne répondait pas à ce défi, la communauté internationale pourrait connaître une période de grave incertitude. Nous devons bien comprendre ce qui est en jeu dans une région qui, sur le plan politique, risque de s'embraser tout autant que les matières premières qui fournissent au monde l'essentiel de ses besoins énergétiques.

L'agression iraquienne constitue une violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. En outre, si une puissance irresponsable et agressive peut, non seulement par l'annexion mais par l'intimidation et les menaces, décider de la politique d'une région qui renferme 40 % des ressources énergétiques du monde, le monde entier pourrait en subir les conséquences sous forme, notamment, de chômage, d'inflation et de récession,

M. De Michelis (Italie)

conséquences qui seraient très lourdes pour les économies les plus faibles et, par voie de conséquence, pour les pays les plus pauvres du monde.

Notre réaction a été à la hauteur de la gravité de cette brèche dans le droit international.

L'opposition combinée de tant de pays, à commencer par les pays arabes, souligne l'étendue des protestations internationales et renforce l'autorité morale et politique des Nations Unies à un moment où l'on prend de plus en plus conscience de la nécessité d'avoir une institution à portée universelle capable non seulement d'établir des règles, mais aussi d'assurer leur application et de prévenir l'intimidation, le chantage et la domination.

L'ordre mondial qui s'est instauré à la suite du tournant de 1989 et la redéfinition des relations internationales ne sont pas en crise, mais ils sont confrontés à un défi très grave. Les résolutions du Conseil de sécurité montrent que la communauté internationale non seulement souhaite établir certaines règles, mais aussi qu'elle a les moyens de les imposer. La guerre froide est vraiment révolue, et avec elle disparaît la crainte qu'un conflit régional ne dégénère en un affrontement mondial Est-Ouest. Aucun de nos prédécesseurs n'aurait pu en dire autant.

Les décisions des Nations Unies créent les conditions pour un retrait de l'Iraq, en imposant un embargo strict et en maintenant une réaction collective. Les sables du désert et le temps qui passe ne doivent ni détruire la large coalition politique et militaire qui s'est formée ni saper l'unité sans précédent forgée sous la bannière de l'Organisation des Nations Unies. Notre solidarité n'est pas moins importante que le bien fondé de nos motivations : ne permettons pas aux hésitations, à l'ambiguïté ou aux faiblesses économiques d'affaiblir notre détermination.

La Communauté européenne est en train de renforcer sa cohésion interne et d'élargir sa coopération vers l'Est. Elle se félicite chaleureusement de l'unification de l'Allemagne, qui, au début du mois d'octobre, répondra aux aspirations légitimes que le peuple allemand partage depuis plus de 40 ans. Nous estimons que l'unification allemande est un facteur positif dans le développement de l'Europe tout entière et de la Communauté en particulier. Elle va permettre à l'Europe tout entière d'être plus forte et plus sûre, et elle donnera plus de poids aux actes de la Communauté.

M. De Michelis (Italie)

Les Douze sont résolus à réaliser un premier accord dans le cadre des négociations sur les forces armées classiques en Europe et à adopter un ensemble de mesures nouvelles propres à renforcer la confiance et la sécurité au moment où le sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) doit se tenir à Paris. La signature d'un premier traité sur les forces classiques en Europe sera un élément essentiel au succès du sommet de la CSCE et permettra également la tenue de négociations sur les forces nucléaires à courte portée. Les Douze veilleront à ce que le sommet de Paris marque la fin de l'affrontement idéologique et militaire en Europe et ouvre la voie à l'édification de nouvelles conditions de paix et de stabilité en Europe fondées sur la confiance et la coopération.

Nous n'avons jamais imaginé que l'Europe pourrait se replier sur elle-même, que la CSCE pourrait impliquer un relâchement des besoins, des tensions et des conflits nés en dehors de l'Europe, que dans notre satisfaction béate face à notre existence pacifique nous pourrions passer sous silence les problèmes des autres et le rôle des Nations Unies.

J'en veux pour preuve la réaction efficace et responsable de la communauté face à l'agression iraquienne contre le Koweït. Il ne faut pas s'étonner que la communauté ait immédiatement pris conscience de la gravité des événements étant donné la récente histoire de l'Europe et ses enseignements. L'Europe a appris que l'agression doit être étouffée dans l'oeuf et que les victimes sont très souvent de petits Etats sans défense.

Elle prend acte du fait que Saddam Hussein justifie l'annexion du Koweït en prétendant que les frontières du Moyen-Orient résultant de périodes précédentes n'ont aucune validité. Il pose un principe qui est en totale contradiction non seulement avec la Charte des Nations Unies mais aussi avec ce principe - si fondamental pour nous - figurant dans l'Acte final d'Helsinki, à savoir le respect des frontières et leur modification éventuelle par des voies exclusivement pacifiques.

La réaction de la Communauté a été la plus vigoureuse et peut-être la plus rapide de son histoire. Les Douze ont été les premiers à décider de sanctions. Ils ont étayé de leur poids politique leurs décisions et celles des autres pays de déployer des forces. Ils ont accordé des facilités de transit et ont contribué à l'adoption de décisions par les Nations Unies, qui demeurent le point de

M. De Michelis (Italie)

référence fondamentale pour nos actions. Il convient de souligner que la réaction de la Communauté face à une crise qui s'est produite en dehors de notre continent a été approuvée par l'écrasante majorité de l'opinion publique européenne.

Si la Communauté européenne ne pouvait que se replier sur elle-même, elle n'aurait aucun avenir. Toutefois, elle entend jouer un rôle accru en tant que nouvelle force politique dotée d'une longue histoire, d'une clairvoyance politique et d'une puissance économique. Cette crise a démontré la capacité de la Communauté européenne de mobiliser ses structures pour faire face à un défi exceptionnel, mais elle nous a servi en même temps de stimulant pour accroître davantage encore l'aptitude des Douze à agir de façon unie sur la scène mondiale, ce qui représente une nouvelle garantie de l'efficacité des Nations Unies. A cette fin, à l'occasion des conférences dont les travaux débiteront à Rome à la mi-décembre sur les réformes institutionnelles et l'union économique et monétaire, les Douze ont décidé de renforcer leur dimension politique commune et de permettre à d'autres pays d'y accroître leur participation dans un monde qui reposait, jusqu'ici, sur un équilibre mutuel de la terreur.

M. De Michelis (Italie)

Pour maintenir le consensus général sur les sanctions, il faudra faire preuve d'une solidarité internationale inébranlable. Nous avons tous apprécié la promptitude avec laquelle certains pays ont accru leur production pétrolière pour restaurer l'équilibre énergétique et la façon dont les autres, avec une égale rapidité, ont rétabli l'équilibre stratégique dans la région.

L'Occident et en premier lieu la Communauté sont prêts à faire face à leurs responsabilités matérielles et autres pour que l'embargo n'échoue pas. Après tout, comment pourrions-nous ériger une Europe de l'Atlantique à l'Oural et la faire passer de l'interdépendance à l'économie de marché si l'incertitude continue de paralyser une région d'intérêt vital pour tout le continent? Il suffit de songer aux problèmes énergétiques des nouvelles démocraties de l'Europe de l'Est.

L'application de l'embargo représente de grands sacrifices pour certains pays. Dans le cadre d'une action internationale plus vaste faisant intervenir d'autres Etats industrialisés et les principaux producteurs de pétrole arabes, la Communauté européenne offrira une contribution à ces pays pour leur permettre de faire face aux conséquences les plus graves de la crise. A la réunion de Rome, le 7 septembre, les ministres des affaires étrangères de la Communauté se sont déclarés prêts à aider la Jordanie, la Turquie et l'Egypte, Etats de première ligne, et ont promis d'examiner la situation d'autres pays. Nous n'avons pas l'intention d'abandonner les pays les plus pauvres qui sont prêts à payer chèrement le prix des sanctions.

La solidarité collective doit s'orienter d'abord et avant tout vers le monde arabe. Ce n'est qu'avec l'entière assistance de ce dernier que l'isolement politique, diplomatique et économique de l'Iraq sera efficace. Aucune voix ne s'est élevée parmi les pays arabes pour justifier les agissements de l'Iraq. Les tentatives de lancer une nouvelle guerre sainte n'ont pas été écoutées.

Dès le début de la crise, nous avons maintenu les contacts les plus étroits avec nos principaux partenaires des pays arabes et du monde islamique et nous continuerons à le faire. La Communauté a l'intention d'accélérer l'application de l'Accord de coopération et les négociations de libre échange avec les pays du Golfe dans le même esprit. Nous avons également l'intention de poursuivre le dialogue euro-arabe lors d'une réunion qui fera suite à celle tenue à Paris en décembre dernier.

M. De Michelis (Italie)

La Communauté européenne estime qu'il est indispensable de continuer à chercher une solution politique, pour éviter de compromettre, par suite d'une erreur ou d'un manque de patience, le nouvel ordre qui émerge grâce à la force nouvellement acquise des Nations Unies. Avec la contribution de divers pays, il a été possible d'établir un bouclier stratégique pour empêcher que le conflit ne s'étende. Nous avons également apprécié à leur juste valeur les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies pour convaincre l'Iraq de mettre fin à une violation condamnée à l'unanimité. La politique d'attente assurera le triomphe de ceux qui feront preuve de la volonté la plus ferme de respecter les décisions prises, qu'elles soient politiques, économiques ou militaires. En respectant strictement les résolutions du Conseil de sécurité et en les renforçant comme il convient, la communauté internationale ne pourra être que partie gagnante.

Cependant, ce vaste consensus ne doit pas se faire au prix de l'inefficacité, et le compromis au prix de l'injustice. La région en question est située aux confins de l'Europe, et nous nous efforçons tous de faire en sorte que le choix d'un règlement l'emporte. Cela ne doit pas impliquer de compromis qui viole les principes fondamentaux contenus dans les résolutions des Nations Unies.

La recherche d'un règlement n'aboutira que dans la mesure où nous resterons fermes dans notre politique de dissuasion et résolus à isoler l'Iraq. Seule la fermeté pourra ouvrir la voie à un tel règlement et empêcher le déclenchement d'une conflagration dévastatrice. Parlant de la Conférence de Munich, Winston Churchill avait observé avec amertume que les démocraties avaient choisi le déshonneur pour éviter la guerre et qu'en fin de compte elles avaient connu à la fois la guerre et le déshonneur. Cette leçon est toujours valable. Aujourd'hui encore la fermeté et la dissuasion sont nécessaires pour forcer l'agresseur à reculer et empêcher un conflit armé. Elles sont également nécessaires lorsqu'un dictateur essaie d'utiliser comme boucliers des otages innocents pour nous empêcher d'agir.

Les ministres des affaires étrangères des Douze ont souligné clairement que chaque Etat membre doit considérer tous les ressortissants de la Communauté détenus en Iraq et au Koweït comme ses propres citoyens, et ils ont déclaré qu'ils tiendraient les Iraquiens individuellement responsables de leur sécurité. Ce faisant, notre intention était d'introduire un nouvel élément dans la pratique internationale, qui ne sera pas sans conséquences. Ayant à l'esprit notamment le précédent de Nuremberg, nous avons ainsi renforcé l'idée de la responsabilité individuelle dans les affaires internationales.

M. De Michelis (Italie)

Nous devons nous préparer à un siège qui risque d'être long, pour réaliser nos objectifs : obliger l'Iraq à regagner ses frontières, obtenir la libération de tous les otages et restaurer l'indépendance du Koweït.

Le consensus à propos de cet acte d'agression grave et dramatique doit servir de stimulant à la solution d'autres crises et doit confirmer notre volonté d'éliminer d'autres injustices politiques et de promouvoir le bien-être économique de la région.

Saddam Hussein a amené son pays au bord du désastre après l'avoir saigné à blanc pendant huit années de guerre. Il a déchiré la fragile fraternité du monde arabe. Il a rendu encore plus difficile la recherche que nous devons poursuivre avec ténacité d'une entente historique entre les Arabes et l'Occident, entre l'Islam et le monde occidental. Cependant, le Moyen-Orient reste dans une situation désespérément précaire. On ne saurait éteindre un foyer d'incendie, si menaçant et grave soit-il, et laisser flamber l'autre dans les territoires occupés et au Liban.

Les unités militaires déployées dans le désert de l'Arabie saoudite et les navires de guerre qui patrouillent le Golfe sont une réponse efficace qui ne saurait remplacer une politique visant à réduire davantage les tensions et l'instabilité générales. Un règlement de la crise actuelle auquel ne ferait pas suite l'élaboration de directives en vue d'une action politique et économique future au Moyen-Orient risquerait de disparaître comme lettres tracées dans le sable et de tomber dans l'oubli.

La Communauté européenne a contribué de façon ferme et systématique à la recherche d'une solution au conflit au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cela continuera d'être notre politique, car nous sommes fermement convaincus du droit des Palestiniens à l'autodétermination et de celui d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et garanties. Au moment même où une action était engagée pour nouer un dialogue entre Israël et les Palestiniens et alors que la communauté internationale s'alarmait de plus en plus devant la situation intolérable qui règne dans les territoires occupés, l'agression iraquienne est venue retarder la recherche d'une solution. La politique de la Communauté demeure cependant la même qu'auparavant et la crise actuelle ne la détournera pas de la recherche d'une solution équitable, durable et générale, fondée sur les principes que je viens d'énoncer.

M. De Michelis (Italie)

Le Liban, tout récemment encore l'un des modèles les plus réussis de tolérance religieuse au Moyen-Orient, continue de s'entre-déchirer. La Communauté européenne estime que seule l'application des Accords de Tsëf pourrait encourager le processus de réconciliation nationale.

Au-delà des graves crises actuelles, l'heure est venue de commencer à réfléchir sur l'introduction au Moyen-Orient d'un système collectif susceptible de garantir la stabilité, la sécurité, le développement économique et social et la reconnaissance des droits de tous les peuples. A Helsinki, les Présidents Bush et Gorbatchev ont évoqué la possibilité d'un nouvel ordre de paix et se sont engagés à oeuvrer de concert avec les pays de la région et en dehors de la région pour développer des structures de sécurité régionale et prendre des mesures pour encourager la stabilité et la paix.

En d'autres termes, sans chercher à transférer de l'autre côté de la Méditerranée le modèle de la CSCE, qui s'est avéré si efficace sur notre continent, nous estimons qu'il serait opportun d'appliquer dans cette région les principes et les mesures susceptibles de réduire les déséquilibres militaires, qui, de façon générale, sont le prélude à d'autres aventures militaires, de freiner la prolifération des armes de destruction massive, d'encourager le progrès économique et social et de favoriser la coexistence pacifique de cultures et de civilisations différentes.

M. De Michelis (Italie)

La première épreuve a montré que le nouvel ordre international fonctionne de façon positive, mais les graves problèmes de caractère social et économique qui menacent la stabilité internationale sont loin d'être résolus et, dans certains cas, ils se sont même aggravés. Leur solution exige un dynamisme qui ne peut surgir que des Nations Unies puisque ces problèmes sont, de tous, ceux dont le caractère est le plus universel et qu'ils sont les plus répandus.

Nous sommes témoins de la guerre que tous les pays, mais surtout certains pays latino-américains, mènent contre les stupéfiants. Ce problème menace nos sociétés et nos jeunes générations et crée une solidarité spontanée entre les gouvernements. Dans l'histoire de l'humanité, il n'y a jamais eu de fléau qui ait pénétré aussi profondément toutes les régions du monde - fléau qui affecte aussi bien les pays riches que les pays pauvres et qui menace à la fois les nantis que les plus déshérités. La Communauté a l'intention d'intensifier la coopération internationale pour combattre ce problème. Elle participera à la stratégie commune menée sous l'égide des Nations Unies pour contrôler la production, la fabrication et le trafic des stupéfiants, ainsi que l'usage qui est fait des bénéfices tirés de la drogue, par le biais du système bancaire. La réduction de la demande est un objectif essentiel de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Dans le même ordre d'idées, on peut dire que l'apparition de certaines formes d'intolérance et de fanatisme religieux ainsi que le flux incontrôlé d'immigrants - phénomènes qui affectent les sociétés industrielles - sont dus essentiellement à l'existence de conditions dans lesquelles une vaste proportion de l'humanité est privée des ressources culturelles et matérielles nécessaires pour mener une vie décente. Le problème du développement, inévitablement, pèsera de plus en plus lourdement sur un monde qui assiste à la disparition de l'affrontement le plus manifeste et le plus dangereux de l'après-guerre.

La Communauté n'a pas l'intention de se confiner dans son propre bien-être, lequel repose sur l'ouverture de ses marchés à d'autres économies, ni de réduire ses engagements envers les pays du tiers monde sous prétexte de sa coopération avec l'Europe de l'Est. La Communauté encouragera l'intégration régionale, notamment dans le cadre de sa nouvelle politique méditerranéenne. Nous sommes convaincus que c'est à nous de créer un contexte macro-économique propice à la croissance et au développement, grâce à une meilleure répartition des ressources qui doit cependant aller de pair avec des politiques nationales susceptibles de promouvoir,

M. De Michelis (Italie)

parallèlement aux initiatives des Etats, non seulement l'initiative individuelle mais également le respect des droits de l'homme. Aucune assistance extérieure ne saurait en fait compenser l'inefficacité de politiques nationales, comme l'a montré l'expérience de la dernière décennie.

Le développement et la protection de l'environnement semblent de plus en plus être une caractéristique de l'interdépendance mondiale. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les quatre cinquièmes de l'humanité continuent à vivre dans les conditions actuelles et espérer en même temps que cela n'aura pas de répercussions intolérables sur la capacité de l'homme de vivre en harmonie avec la nature. On ne peut en même temps s'inquiéter du sort des forêts tropicales et demeurer indifférent à celui de nombreux pays qui sont confrontés à une dette qui exclut toute possibilité de développement. A ce propos, les conclusions auxquelles M. Bettino Craxi est parvenu à l'issue du travail qui lui avait été confié par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sont riches d'enseignements. De nombreux pays de la Communauté ont déjà consenti des réductions importantes de la dette, mais cela ne suffit pas. Le problème des pays à revenu moyen, notamment ceux qui sont aux prises avec des programmes de reconstruction économique sévères, mérite d'être abordé avec un soin particulier. La nouvelle série d'options présentées dans le cadre du Club de Paris méritent également qu'on y réfléchisse.

La Communauté estime que le renforcement du système commercial multilatéral offre la meilleure garantie d'un équilibre international et d'un développement durable. D'où l'importance du succès des négociations d'Uruguay, qui doivent se terminer avant la fin de l'année, succès d'autant plus important dans le contexte de la crise actuelle. C'est l'occasion unique de réaliser des progrès équilibrés et substantiels dans tous les domaines des négociations en cours.

Les Nations Unies ont accordé la légitimité à une intervention commune sans précédent. Il est désormais possible de percevoir la coexistence débarrassée des entraves de la guerre froide. Une forme de gestion mondiale, tout au moins des crises les plus susceptibles d'avoir des effets déstabilisateurs, commence à se dessiner. Le consensus qui s'est réalisé face à l'agression iraquienne doit être préservé et appliqué à d'autres défis. L'esprit d'une telle approche est déjà appliqué à un règlement éventuel d'autres différends, tel celui du Cambodge. L'accord intermédiaire entre les parties en présence concernant les arrangements

M. De Michelis (Italie)

administratifs de transition, la fin des hostilités et la tenue d'élections libres et équitables dans le cadre de l'accord conclu entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité jouira de l'appui politique et matériel de la Communauté.

Il faut saisir l'occasion qui s'offre à nous d'appliquer intégralement les principes de la Charte au règlement pacifique d'autres problèmes non résolus, tels que celui de Chypre. Le principe de l'universalité est également de la plus haute importance : par exemple, l'absence des deux Corée est un vestige des affrontements passés. Nous devons nous préparer à les accueillir toutes les deux en notre sein, d'autant plus qu'elles souhaitent repartir du bon pied dans leurs relations mutuelles.

Les Nations Unies représentent la première tentative majeure de démocratisation du système international, en d'autres termes d'application aux relations entre Etats souverains des principes sur lesquels reposent les règles de droit. Ces principes, à la renaissance solennelle desquels l'Europe a assisté l'année dernière, gagnent du terrain dans toutes les sociétés. D'autres barrières sont en train de tomber - processus dont les effets novateurs sont notamment de ramener la paix - à commencer par les barrières les plus odieuses qui, jusqu'ici, ont privé la population sud-africaine de ses droits et de sa dignité. La Communauté offre son soutien à tous ceux qui, indépendamment de la couleur de leur peau, se mobilisent pour construire une nouvelle Afrique du Sud libérée de l'apartheid et de toutes les autres formes de discrimination. Nous suivons ce processus avec la plus grande attention, afin de régler la position de la Communauté compte tenu des nouveaux événements, et nous continuerons à ne ménager aucun effort pour contribuer au succès de cette entreprise.

Les derniers événements, plus que toute autre chose, nous ont convaincus du rôle de plus en plus important que les Nations Unies sont appelées à jouer en faveur de la justice et de la liberté. La Communauté européenne souhaite mobiliser la cohésion croissante de ses membres et user de tout son poids moral, économique et politique pour appuyer les Nations Unies en vue de la réalisation de leurs objectifs.

Jusqu'ici, j'ai fait part à l'Assemblée des vues de la Communauté et de ses Etats membres. Qu'il me soit maintenant permis, pour terminer mon intervention, de faire quelques observations au nom de mon propre pays.

M. De Michelis (Italie)

Une autre leçon tirée de la crise et les conclusions tirées de la fin de la période qui a suivi la guerre froide nous amènent à réfléchir à la nécessité d'un ajustement de la structure et du fonctionnement des Nations Unies compte tenu des nouvelles réalités de la scène internationale.

Par le passé, l'abus du droit de veto a trop souvent paralysé la capacité des Nations Unies de mettre fin aux crises les plus graves. Aujourd'hui, nous assistons à l'apparition d'un nouveau scénario, dans lequel les Nations Unies occupent une place centrale dans un monde enfin délivré du cauchemar d'un holocauste nucléaire. Cela aussi nous oblige à repenser la façon dont les Nations Unies fonctionnent, à une époque qui non seulement n'est plus celle qui a immédiatement suivi la guerre - et je songe notamment ici au statut des anciennes puissances ennemies - mais n'est même plus celle de la guerre froide.

En outre, eu égard aux progrès réalisés jusqu'ici en matière d'intégration européenne, il faudrait également, à mon sens, réfléchir aux ajustements institutionnels à opérer au sein des Nations Unies, de façon à conférer un rôle plus visible à une entité telle que la Communauté européenne, que l'Italie aimerait voir doter de structures supranationales dans la conduite de sa politique étrangère, dans l'intérêt des Nations Unies et de la paix dans le monde.